

# Conditions pour devenir membre de notre club

## IL FAUT OBLIGATOIREMENT :

- 1) Avoir un accès à Internet pour pouvoir consulter la page « [MEMBRES](#) » réservé aux membres.
- 2) Posséder impérativement une adresse E-Mail où nous pouvons vous contacter.  
A chaque nouvelle info, vous recevrez un mail vous invitant à consulter la rubrique « [membres](#) ».
- 3) Posséder un scooter de la marque Piaggio et de préférence une Vespa.
- 4) D'une cylindrée d'au moins 125 cc (il faut pouvoir accéder aux autoroutes)
- 5) Etre en ordre avec les législations et les règlements en vigueur tant en Belgique que dans les autres pays de la Communauté.  
Sont spécialement exigés, les obligations pour être en règle vis-à-vis :  
du permis de conduire, de l'immatriculation, de l'assurance et des conditions techniques auxquelles doivent répondre le ou les scooters avec lesquelles vous vous affiliez ou circuleriez lors d'une participation à une activité avec le Vespa Club Bruxelles.  
Les preuves de ces obligations ci-dessus, devront être fournies avec la demande d'affiliation.
- 6) Le port du casque pour le pilote et le passager est obligatoire à chaque déplacement en scooter.
- 7) Compléter une demande d'affiliation à renvoyer dûment complété et signé à l'adresse indiquée.
- 8) S'acquitter du montant de la cotisation pour l'année courante dès l'inscription.
- 9) Accepter un stage de 6 mois. A défaut d'une conduite et d'un comportement irréprochable au sein de notre club, le membre stagiaire pourrait se voir exclure et expulsé du club.  
Il récupérera un remboursement uniquement en cas d'exclusion décidé par le club, d'un montant maximum équivalent à la moitié de la cotisation versée et n'aura évidemment plus d'accès à la rubrique « [membres](#) » et aux infos réservés aux membres.
- 10) Le Président et les membres du Comité se réservent le droit de refuser une demande d'affiliation si une seule de ces obligations ci-dessus n'est pas remplie.
- 11) Une fois admis comme membre stagiaire du Vespa Club Bruxelles, celui-ci en sera informé et recevra dans les plus brefs délais, un code d'accès et un mot de passe afin de pouvoir accéder sur notre site, à toutes les informations de la rubrique « [membres](#) ».  
Le membre stagiaire deviendra automatiquement un membre effectif après la période de stage.

**Zoccolo Giuseppe**

Président du Vespa Club Bruxelles

[www.vespaclubbruxelles.be](http://www.vespaclubbruxelles.be)

# VESPA CLUB BRUXELLES

## Demande d'affiliation



### IDENTITE PILOTE

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu :

### IDENTITE CO-PILOTE

Nom :	Prénom :
Date de naissance :	Lieu :

### ADRESSE

Rue :	N° :	Bte :
Code Postal :	Localité :	
Téléphone Privé :	Gsm :	Fax :
<b>E-mail OBLIGATOIRE – Pas d'inscription possible sans une adresse E-Mail</b>		
E-Mail :		

### VEHICULE

Marque :	Plaque :	
Type :	Année :	Cylindrée :

Date d'adhésion	
-----------------	--

**Cotisation : Pilote = 34 € avec Co-Pilote = 46 €.**

La première année, ceci comprend: la cotisation, une bannière du Club, un autocollant.

Ensuite la cotisation pour les années suivantes est pour Pilote = 27 € avec Co-Pilote = 34 €.

A verser au compte BE21210028833203 du Vespa Club de Bruxelles.

Formulaire à renvoyer complété à :

Zoccolo Giuseppe – rue du Jardinage 92 – 1082 Bruxelles

Le soussigné certifie être valablement assuré et que le conducteur et la moto sont parfaitement en règle vis-à-vis du Code de la Route Belge et dégage les membres du comité du **Vespa Club Bruxelles** de toute responsabilité en cas d'accident ou de dégâts occasionnés avant, pendant et après toute réunion, sortie en groupe lors d'une randonnée ou quelconque participation à une concentration ou rallye de motocyclistes.

Bruxelles, le  
Signature et mention à la main, lu et approuvé.